



LA SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

APPEL A COTISATION ET DON



« Je remercie la Société des membres de la Légion d'honneur pour l'aide financière de 3 000€ qui m'a été octroyée pour me permettre de financer une partie de mon installation. Grâce à cette aide et la confiance de la SMLH, l'avenir me semble plus abordable. »

Marie M., 25 ans, agricultrice

PAR VOTRE SOUTIEN A LA SMLH :

- Vous contribuez **au rayonnement des valeurs de la France et de la Légion d'honneur.**
- Vous donnez à la SMLH les moyens de pérenniser l'ensemble de **ses actions solidaires sur le terrain.**
- Vous contribuez à développer et **dynamiser votre réseau.**

66% du montant de votre cotisation et de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

La SMLH est une association reconnue d'utilité publique qui ne bénéficie d'aucune subvention directe de l'Etat.



Si la répartition de votre règlement n'est pas précisée sur votre bulletin, nous affecterons la somme automatiquement à la cotisation et le reste en don.

SMLH - Hôtel national des Invalides - 129 rue de Grenelle - 75700 Paris Cedex 07

BULLETIN DE COTISATION ET DON

Merci de bien vouloir nous adresser ce bulletin accompagné de votre règlement à l'ordre de la SMLH.

Membre associé

JE COTISE A LA SMLH

Cotisation 2022 **Cotisation à vie**

Membre de base

20€ annuel 400€ à vie

Membre de soutien

30€ annuel 600€ à vie

Membre bienfaiteur

55€ annuel 1100€ à vie

JE FAIS UN DON A LA SMLH

OUI, je fais un don pour l'ensemble des actions de la SMLH

30€ 50€ 100€

Soit après déduction fiscale

10€ 17€ 34€

Autre montant : €

NOM :

Prénom :

N° SMLH :

JE M'ABONNE A LA COHORTE

- 20€ version papier (1 an)
- 15€ version numérique (1 an)

L'abonnement numérique est offert si vous vous abonnez à la revue papier